



7, Place Joffre 68800 THANN
☎ 03 89 37 91 06 📠 03 89 37 41 15
Site : www.remyfaesch.fr
Mail : ce.0681541F@ac-strasbourg.fr

LA LETTRE AUX PARENTS

N° 1 – 02 Septembre 2010

Au moment où s'ouvre cette nouvelle année scolaire, tous les membres de l'équipe éducative se joignent à moi pour souhaiter à votre enfant une année très réussie et très positive. Nous ferons tout pour qu'il tire le meilleur profit de cette année scolaire. A lui d'adhérer et de fournir un effort constant et volontaire pour réussir.

Vous, parents, vous pouvez aussi faire beaucoup pour lui : aidez-le, suivez-le, soutenez-le. Ainsi, par votre seul intérêt pour son travail, vous pouvez favoriser sa réussite. Il n'est pas nécessaire d'être ce que l'on appelle un « intellectuel » pour cela ; il s'agit simplement de l'attitude normale de parent vis-à-vis de son enfant.

Tous ensemble, nous pourrons faire beaucoup pour sa réussite.

Tout d'abord les

PRESENTATIONS

L'équipe de direction et l'administration se composent des personnes suivantes :

- ❖ Mme Corinne CLAD, Principale
- ❖ Mme Aline LONCHAMP Conseillère Principale d'Education
- ❖ Mme Patricia STEHLE, Gestionnaire
- ❖ Mme Josiane LUTHRINGER, secrétaire
- ❖ Mme Doris JUNG secrétaire

Pour ce qui est des autres membres du personnel, la plupart d'entre eux sont des nôtres depuis plusieurs années ; vous ferez leur connaissance petit à petit.

LES COORDONNEES DU COLLEGE

Collège REMY FAESCH – THANN

7, Place Joffre
68800 THANN

☎ : 03.89.37.91.06

📠 : 03.89. 37.41.15

💻 : www.remyfaesch.fr

✉ : ce.0681541F@ac-strasbourg.fr

☎ Vie Scolaire : 03.89.38.34.98

RENTREE POUR LES NOUVEAUX PARENTS de 6^{ème}

Afin que vous puissiez rencontrer l'équipe qui s'occupera de vos enfants et entendre l'attente des enseignants, nous vous convions à une réunion d'information,

Le Jeudi 02 Septembre 2010 à 17 h 00
En salle B 18

. Vous irez ensuite avec les professeurs principaux dans les salles ci-dessous :

6^{ème} A : Salle B 26
6^{ème} B : Salle B 14
6^{ème} C : Salle B 15
6^{ème} D : Salle B 12

HORAIRES DES COURS

MATIN	APRES MIDI
7 h 45: ouverture du portail	13 h 35 : ouverture du portail
7 h 55 : sonnerie pour la mise en rangs et montée en cours	13 h 40 : sonnerie pour la mise en rangs et montée en cours
8 h 00 - 8 h 54 : 1 ^{er} cours	13 h 42 - 14 h 40 : 1 ^{er} cours
8 h 56 - 9 h 50 : 2 ^{ème} cours	14 h 42 - 15 h 37 : 2 ^{ème} cours
9 h 50 - 10 h 05 : récréation	15 h 37 - 15 h 50 : récréation
10 h 05 : sonnerie et montée en cours	15 h 50 - 16 h 45 : 3 ^{ème} cours
10 h 05 - 11 h 00 : 3 ^{ème} cours	16 h 47 - 17 h 40 : 4 ^{ème} cours
11 h 03 - 12 h 00 : 4 ^{ème} cours	

Le portail sera fermé de 12 h 10 à 13 h 35.

ENTREES ET SORTIES

Toutes les entrées et sorties se font par le portail principal situé place Joffre. L'entrée par le portail côté Monuments aux Morts est interdite. Une fois la porte du collège franchie, l'élève se rend immédiatement dans la cour. En aucun cas il ne ressort de l'établissement non accompagné et non autorisé.

Lorsque le portail est ouvert, les élèves rentrent dans le collège. Il faut éviter d'envahir la place. Je vous demande également de rappeler à vos enfants que la route et les places de parking sont aux voitures et les trottoirs aux piétons. **Les jeux de ballons sont interdits sur la Place Joffre.**

En raison de travaux au niveau de la Place de la République et de la RN 66, La plus grande vigilance est demandée aux Elèves ainsi qu'aux Parents.

LE SYSTEME « SCOLARITE »

Comme tous les établissements secondaires nous disposons du système de traitement automatisé d'informations nominatives, dénommé SCOLARITE. Les données nominatives sont utilisées uniquement au niveau du rectorat et de l'établissement pour la gestion administrative, pédagogique et financière. Le droit d'accès s'exerce auprès du chef d'établissement et du rectorat. Nous devons ajouter que la C.N.I.L. a donné un avis favorable au moment de la mise en place de ce système.

LES INAPTITUDES A LA PRATIQUE DE L'E.P.S

Il faut rappeler ici un principe : l'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement obligatoire. En cas d'incapacité temporaire ou durable, votre enfant aura à remettre au professeur d'E.P.S. le certificat médical (à renouveler tous les ans). Le professeur d'E.P.S. indiquera à votre enfant s'il doit rester présent tout en ne participant pas (c'est le cas le plus fréquent en cas d'incapacité temporaire). L'incapacité peut être partielle ou totale : le médecin l'indiquera ; en cas d'incapacité partielle, votre enfant pourra faire certains exercices.

DECOUPAGE de l'année SCOLAIRE 2010/2011

Périodes de classe :	Périodes de congés
Jeudi 02/09/2010 au vendredi 22/10/2010 7 semaines	
	Samedi 23/10/2010 au mardi 02/11/2010 inclus
Mercredi 03/11/2010 au vendredi 17/12/2010 6,5 semaines	
	Samedi 18/12/2010 au dimanche 02/01/2011 inclus
Lundi 03/01/2011 au vendredi 18/02/2011 7 semaines	
	Samedi 19/02/2011 au dimanche 06/03/2011 inclus
Lundi 07/03/2010 au vendredi 15/04/2011 6 semaines	
	Samedi 16/04/2011 au dimanche 01/05/2011 inclus
Lundi 02/05/2011 au vendredi 01/07/2011 9 semaines	

Répartition par trimestres :

- 1^{er} trimestre : lundi 06 septembre 2010 au vendredi 26 novembre 2010 (10,5 semaines)
- 2^{ème} trimestre : lundi 29 novembre 2010 au vendredi 11 mars 2011 (11 semaines)
- 3^{ème} trimestre : lundi 14 mars 2011 au vendredi 24 juin 2011 (13 semaines)

Les notes seront accessibles régulièrement sur ENTEA.

VENTE DU « PASS » AU COLLEGE

Pour les élèves qui souhaitent bénéficier d'un aller/retour supplémentaire en bus au courant de la journée, il leur faudra acquérir le « **Pass** », au prix de **€ 60.00** par trimestre. Une personne des établissements « Chopin », tiendra une permanence au collège pour le 1er trimestre, aux dates suivantes :

Mardi le 14 Septembre 2010 et Jeudi le 16 Septembre 2010
De 9h30 h à 11 h00
au Secrétariat

Cette personne reviendra en début de chaque trimestre (Les dates vous seront communiqués en temps utile)

COMMUNICATIONS

Vous aurez une à deux fois par trimestre, une lettre aux parents qui vous donnera beaucoup d'informations. Lisez-la attentivement. De même, le site du collège est à mettre en favoris sur votre bureau et à consulter régulièrement.

 www.remyfaesch.fr

ENTEA

Un code d'accès à l'Espace Numérique Technologique En Alsace est accessible aux enfants et aux parents. Vous serez invité à venir chercher votre code d'accès parents le plus tôt possible. Ce code vous permet de communiquer avec les enseignants, avec le collège et de voir les notes de vos enfants. Une formation en soirée sera prévue dès que les codes seront distribués. Les parents qui n'auraient pas d'ordinateur chez eux, peuvent se connecter à la médiathèque et même au collège

ABSENCES ET RETARDS

Aucune absence ne doit rester sans justificatif à tout moment de la journée. Nous serons très stricts sur ce point et n'hésiterons pas à vous déranger sur votre lieu de travail, s'il le faut, pour vous demander des explications. En effet, une importante question de responsabilité est en jeu.

De même nous vous demandons de nous avertir par téléphone à partir de 8 h (**N° 03.89.38.34.98** : numéro de téléphone à utiliser obligatoirement pour cela) de toute absence et de remplir à l'avance le carnet de liaison pour toute absence prévisible.

Si votre enfant a été absent, il doit :

- présenter son billet à la surveillance dès son retour.
- présenter le talon signé à chaque professeur.

Il est hors de question qu'un élève entre en classe sans avoir fait signer son carnet.

En outre, nous ne tolérons pas les retards systématiques de certains élèves : le professeur ne peut être dérangé constamment par des retardataires.

Trop souvent des enfants viennent dès le début de la journée se plaignant de maux divers. Si votre enfant n'est pas en bonne santé un matin, gardez-le à la maison et soignez-le plutôt que de lui faire courir le risque d'une aggravation, l'infirmerie n'étant pas ouverte tous les jours.

Pour les absences hors éducation physique et sportive, elle doivent être justifiées au moyen du carnet de liaison.

Un certificat médical est nécessaire en cas de maladie contagieuse.

UTILISATION PORTABLE ET AUTRES

- Dans l'enceinte du collège les écouteurs des appareils doivent rester rangés.
- Il est interdit d'utiliser le portable pendant les cours.
- Celui-ci doit être éteint dès que l'élève entre dans l'enceinte du collège.
- **Tout manquement sera sanctionné.**

LA REUSSITE AU COLLEGE

Un gros travail de réflexion a été entrepris depuis trois ans, pour essayer de remotiver nos élèves qui ne travaillent pas assez. Il s'agit surtout de mauvaises méthodes de travail, de mauvaises habitudes, de consignes non comprises.

C'est pourquoi, nous avons mis au point des règles très claires de travail, qui devront être appliquées par vos enfants. Ces règles seront sues par vous et par vos enfants. Il y aura des sanctions. Il faudra être vigilant dès le départ. Nous accompagnerons vos enfants, mais nous avons absolument besoin de vous pour continuer à la maison la discipline que nous aurons établie au collège.

Un groupe de travail, parents / enseignants a construit un petit « manuel » d'aide méthodologique aux parents dans le suivi de leurs enfants (ci-joint).

Mais dans toutes les méthodes que l'on mettra en place, il y a un mot qui ne pourra pas être remplacé et c'est le mot « TRAVAIL », qui ne doit pas faire peur mais qui devra devenir un plaisir.

Si votre enfant n'a pas fait son travail, il pourra le jour même être retenu, après sa dernière heure de cours de l'après-midi. Ce n'est pas une sanction mais un moyen de les aider à être à jour dans leur travail. Vous serez prévenu par message téléphonique (peut être de 16 h 45 à 17 h 45).

Le but, bien évidemment, est que le travail demandé soit fait à la maison pour éviter ce genre de mesure.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Tous les jours en S3, S4 les enseignants assureront de l'accompagnement éducatif sous la forme d'aide aux devoirs et d'activités diverses. Je compte déjà sur vous pour motiver vos enfants, surtout ceux qui peinent avec leurs devoirs, de participer à cet accompagnement éducatif.

Démarrage du dispositif : Lundi 11 Octobre 2010

LE CARNET DE LIAISON

Ce carnet vous donne un certain nombre d'informations et permet à la famille de correspondre avec l'établissement. Regardez-le régulièrement.

Votre enfant devra toujours l'avoir sur lui. Il devra être couvert et renseigné par vous pour le Lundi 06 septembre 2010. Quelques indications sur l'utilisation de ce carnet :

- Pour les retards et les absences utiliser uniquement les pages prévues pour cela ; la signature des parents est indispensable ; l'enfant remettra le talon au moment où il présentera le carnet à la conseillère principale d'éducation ou à la « Vie Scolaire » à son retour.
- Pour les inaptitudes ponctuelles en éducation physique et sportive, utiliser les talons prévus à cet effet.

Page 4 de couverture « carte de sortie » : c'est là que vous inscrivez si vous autorisez ou non votre enfant à sortir en cas de suppression imprévue de cours en début ou en fin de demi-journée.

Nous vous demandons de lire et de signer le règlement intérieur ; c'est le texte sur lequel nous nous appuyons pour tout ce qui concerne la vie au collège.

Cette lettre de rentrée était destinée à vous donner un rapide aperçu de quelques aspects de notre action et à préciser certains points. Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour toute précision supplémentaire.

Merci d'avance de votre précieux concours.

Que votre enfant vive une année scolaire riche en réussites et épanouissante.

La Principale,

C. CLAD